



Flyer Adhésion et Inscription à une activité

L'adhésion est due pour une saison (du 1er septembre au 31 août de chaque année).

Tarifs pour la saison 2024 - 2025 (du 1er juillet 2024 au 31 août 2025)

Vous pouvez adhérer ou réadhérer dès maintenant :
votre chèque ne sera débité qu'en septembre et pour les nouveaux
*, vous profiterez de nos activités dès le 1er juillet 2024.

| | | |
|-------------------------------|------------|--|
| Adhésion « Toutes activités » | 50€ | Elle ouvre droit à toutes les activités de l'ASTA |
| Adhésion « Détente » | 38€ | Elle est réservée aux activités Chorale, Jeux de société, Culture et science. |
| Adhésion « Sympathisant » | 5€ | Elle ne donne droit à aucune activité. Adhésion pour soutenir l'ASTA et éventuellement assurer du bénévolat dans nos locaux. |
| Adhésion « Club » | 35€ | Elle est réservée aux adhérents qui ne font des activités que par l'intermédiaire d'un « club » |

A partir du 1er mars, l'adhésion est à mi tarif, uniquement pour les nouveaux adhérents à l'ASTA ou pour un ancien adhérent, n'ayant pas réadhéré au moins deux saisons consécutives.

Une fois que vous avez adhéré à l'ASTA, vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs activités :

- Pour certaines activités, l'inscription se fait une seule fois par saison,
- Pour les activités proposant des sorties à la journée avec déplacement en car (rando journée, ski de fond, ski de piste et raquettes) : les inscriptions se font pour chaque sortie,
- La participation financière demandée aux inscriptions de chaque activité correspond aux frais de fonctionnement de l'activité.

Le certificat médical n'est plus demandé depuis le 2 décembre 2024, sur décision de notre Conseil d'Administration.

Assurance

Chaque adhérent à jour de sa cotisation est couvert pour les activités sportives organisées par l'ASTA, ainsi que pour les déplacements pour ses activités (Voir détails sur le [flyer des Assurances](#)).

mise à jour décembre 2024